ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Rapport

Étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt

Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 477-20130320

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 28 JANVIER 2013 2
ORGANISATION DES TRAVAUX 2
AUDITION 3
Forestier en chef 3

ANNEXES

I. Ordre du jour
II. Séances de travail du 28 janvier 2013
III. Observations et recommandations

Séance du lundi 28 janvier 2013

Mandat : Étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt

Membres présents :

M^me^ Bouillé (Iberville), présidente
M. Paradis (Brome-Missisquoi), vice-président

M. Bolduc (Mégantic), porte-parole de l'opposition officielle en matière de forêt, faune et parcs, en remplacement de M. Billette (Huntingdon)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata)
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Trottier (Roberval)
M. Trudel (Saint-Maurice)

Témoin :

Forestier en chef :
M. Gérard Szaraz, Forestier en chef

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 54, M^me^ Bouillé (Iberville) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^me^ la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITION

Forestier en chef

À 14 h 56, la Commission entend l'exposé du Forestier en chef.

S'ensuit un échange entre la Commission et le représentant de l'organisme.

À 16 heures, la Commission suspend ses travaux quelques minutes afin de se réunir en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Valérie Roy

Valérie Roy

VR/cv

Québec, le 28 janvier 2013

La présidente de la Commission,

Marie Bouillé

Marie Bouillé

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le lundi 28 janvier 2013

Salle du Conseil législatif

Étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt

ORDRE DU JOUR

14 h	Séance de travail en préparation de l'audition du Forestier en chef
15 h	Audition du Forestier en chef Représenté par : M. Gérard Szaraz, Forestier en chef
16 h	Séance de travail afin de statuer, s'il y a lieu, sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Forestier en chef
17 h	Ajournement

VR/cv

Québec, le 25 janvier 2013

ANNEXE II

Séances de travail du 28 janvier 2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 28 janvier 2013

Préparer l'audition publique du Forestier en chef

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 28 janvier 2013

Objet : Préparer l'audition publique du Forestier en chef

Membres présents :

M^me^ Bouillé (Iberville), présidente
M. Paradis (Brome-Missisquoi), vice-président

M. Bolduc (Mégantic), porte-parole de l'opposition officielle en matière de forêt, faune et parcs, en remplacement de M. Billette (Huntingdon)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata)
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Trottier (Roberval)
M. Trudel (Saint-Maurice)

Autres personnes présentes :

M^me^ Vickie Fortin, recherchiste, Service de recherche de la Coalition Avenir Québec
M. Richard L'Héreault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemble nationale
M^me^ Léa Nadeau, attachée politique, Service de recherche et des communications du Parti libéral

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 05, M^me^ Bouillé (Iberville) déclare la séance ouverte.

M^me^ la présidente rappelle l'objet de la séance.

Il est convenu de permettre à M^me^ Fortin et M^me^ Nadeau d'assister à la séance de travail.

M^me^ la présidente invite M. L'Héreault à présenter le document de soutien qu'il a préparé à l'intention des membres de la Commission, de même qu'un état de la situation.

M. L'Héreault fait une courte présentation du document de soutien.

S'ensuit un échange entre les membres de la Commission.

M^me^ la présidente informe les membres du déroulement de l'audition.

Il est convenu de ne pas procéder à des remarques préliminaires et remarques finales.

Il est convenu de procéder aux échanges par blocs de temps d'environ 10 minutes.

À 14 h 43, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes afin de procéder à l'audition du Forestier en chef.

La secrétaire de la Commission,

Valérie Roy

Valérie Roy

VR/cv

Québec, le 28 janvier 2013

La présidente de la Commission,

Marie Bouillé

Marie Bouillé

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 28 janvier 2013

Statuer, s'il y a lieu, sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Forestier en chef

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 28 janvier 2013

Objet : Statuer, s'il y a lieu, sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Forestier en chef

Membres présents :

M^me^ Bouillé (Iberville), présidente
M. Paradis (Brome-Missisquoi), vice-président

M. Bolduc (Mégantic), porte-parole de l'opposition officielle en matière de forêt, faune et parcs, en remplacement de M. Billette (Huntingdon)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata)
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Trottier (Roberval)
M. Trudel (Saint-Maurice)

Autres personnes présentes :

M^me^ Vickie Fortin, recherchiste, Service de recherche de la Coalition Avenir Québec
M. Richard L'Héreault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemble nationale
M^me^ Léa Nadeau, attachée politique, Service de recherche et des communications du Parti libéral

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 09, M^me^ Bouillé (Iberville) déclare la séance ouverte.

M^me^ la présidente rappelle l'objet de la séance.

Il est convenu de permettre à M^me^ Fortin et M^me^ Nadeau d'assister à la séance de travail.

Une discussion s'engage.

Il est convenu que les observations et recommandations de la Commission soient les suivantes :

Observations :

1) Au niveau de la gouvernance en matière de forêts, nous sommes actuellement dans une période charnière, puisque le régime forestier en place depuis 1987 se termine le 31 mars 2013. Dans ce régime forestier, la responsabilité de l'aménagement était dévolue à l'industrie forestière par les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier.

   Or, à partir du 1er avril 2013, cette responsabilité incombe maintenant au ministère des Ressources naturelles. Il s'agit d'un changement important.

   Le Forestier en chef s'ajuste à cette période transition et nous rappelle que le bilan 2013-2018 sera fait sous le nouveau régime forestier.

2) Il serait important d'avoir une vision plus globale qui lie la forêt privée à la forêt publique.

3) L'audition du Forestier en chef confirme qu'il est possible de concilier le maintien des possibilités forestières et le respect des normes en matière d'aires protégées.

Recommandations :

1) QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles rencontre une fois par année le Forestier en chef. Cela permettrait aux membres de procéder aux ajustements et correctifs nécessaires pour l'avenir, sans avoir à attendre nécessairement le bilan quinquennal.

2) QU'en vue du prochain bilan quinquennal du Forestier en chef, les données soient mises à jour plus rapidement, afin d'éviter que le bilan 2008-2013 ne soit disponible qu'en 2015.

Il est convenu que M^me^ la secrétaire enverra le rapport aux membres de la Commission par courriel. Si, au terme d'un délai spécifié dans le courriel, les membres n'ont pas répondu, le rapport sera considéré approuvé et sera déposé tel quel.

À 16 h 46, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 29 janvier 2013, à 9 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Valérie Roy

VR/cv

Québec, le 28 janvier 2013

La présidente de la Commission,

Marie Bouillé

ANNEXE III

Rapport

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la fôret

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

MARS 2013

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Étude du bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

MARS 2013

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

La présidente

M[me] Marie Bouillé (Iberville)

Le vice-président

M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)

Les membres et autre député ayant participé

M. Bolduc (Mégantic)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata)
M. Morin (Côte-du-Sud)
M. Trottier (Roberval)
M. Trudel (Saint-Maurice)

Secrétaire de la Commission

M[me] Valérie Roy

Agent de recherche

M. Richard L'Héreault

Agente de secrétariat

M[me] Claire Vigneault

En collaboration avec le service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Observations

1) Le premier régime forestier québécois a été mis en place en 1987. Il prend fin le 31 mars 2013. Ainsi la gouvernance des forêts vit une période charnière. La Loi sur les forêts conférait à l'industrie forestière la responsabilité de l'aménagement et de l'approvisionnement forestiers.

   Or, la Loi sur le développement durable du territoire forestier amène des changements importants. De fait, elle confie l'aménagement et l'approvisionnement forestiers au ministère des Ressources naturelles à compter du 1er avril 2013.

   Pendant cette période, le forestier en chef pilote la transition et coordonne les activités de son bureau en fonction de cette nouvelle gouvernance. Il rappelle qu'un bilan sur l'aménagement durable de la forêt sera fait sous le nouveau régime forestier 2013-2018.

2) Le régime forestier, tel qu'il a été institué par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, s'applique aux territoires forestiers du domaine de l'État. Il ne touche donc pas aux forêts privées qui appartiennent à près de 130 000 propriétaires et couvrent 70 000 km^2. La gestion et l'aménagement des forêts privées sont de compétence régionale en partenariat avec les agences de mise en valeur des forêts privées. Les parlementaires souhaitent la mise en place d'une vision plus globale de la forêt québécoise qui tiendrait compte des forêts privées ainsi que des liens et des synergies entre forêts publiques et forêts privées.

3) L'audition du forestier en chef confirme qu'il est possible de concilier le maintien des possibilités forestières et le respect des normes en matière d'aires protégées.

Recommandations

Recommandation n° 1

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles rencontre le forestier en chef une fois par année plutôt que tous les cinq ans. De cette façon, les membres seront en mesure d'évaluer la situation au fur et à mesure et de proposer des ajustements ainsi que des correctifs ponctuellement.

Recommandation n° 2

QUE le forestier en chef actualise les données sur l'aménagement durable de la forêt de façon continue afin d'éviter que le bilan 2008-2013 ne soit déposé qu'en 2015.

Direction des travaux parlementaires
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca